



Communiqué de presse
Paris, le 14 mai 2024

Toujours davantage de personnes en situation de handicap employées dans la Fonction publique

Bonne nouvelle : le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique augmente en 2023 pour atteindre 5,66 % contre 5,45% en 2022.

Ces résultats, en progression constante, sont la conséquence de la mobilisation des employeurs publics et de l'appui que leur apporte le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) afin d'accélérer l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap.

Créé depuis bientôt 20 ans, le FIPHFP a pour mission de mettre des aides et dispositifs au service des employeurs publics pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap avec l'objectif d'atteindre a minima le taux de 6% fixé par la loi.

Le FIPHFP publie aujourd'hui les chiffres clés 2023 illustrant le bilan de son action et de l'engagement des employeurs publics dans ce domaine : les 3 versants de la Fonction publique voient leur taux d'emploi augmenter (voir liste détaillée des chiffres clés ci-jointe).

Ainsi, le taux d'emploi est de :

- **4,64%** dans la fonction publique d'état (contre **4,36%** en 2022)
- **5,64%** dans la fonction publique hospitalière (contre **5,33%** en 2022)
- **6,89%** dans la fonction publique territoriale (contre **6,72%** en 2022)

Pour Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP : « *Ces bons résultats 2023 sont dus à toutes les actions enclenchées sur le terrain par les employeurs publics et à tous les dispositifs qui leur sont proposés par le FIPHFP pour accompagner l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap* ».

Le FIPHFP œuvre, au quotidien, au financement de l'insertion par le travail des personnes en situation de handicap et contribue ainsi à construire une société juste, inclusive et ouverte aux différences.

Le FIPHFP, au service des employeurs publics depuis près de 20 ans

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...).



Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,66 % en 2023.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts et consignations.

www.fiphfp.fr / @fiphfp

Contacts Presse

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr
Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fr